

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance régulière des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 12 mars 2012 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Richard Bénard, les conseillers Paul Laurent, Luc Drapeau, Normand Legault, Joé Deslauriers, Sylvain Sigouin et Carole St-Georges.

La secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe Sophie Charpentier est également présente.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2012
4. Finance et trésorerie
  - 4.1 Fonds d'administration
  - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
  - 4.3 Fonds de règlement
  - 4.4 Fonds de roulement
  - 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 29 février 2012
  - 4.6 Adoption des prévisions budgétaires 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint Donat
  - 4.7 Ajout à la résolution numéro 12-02-38 – autorisation de signature
5. Administration générale
  - 5.1 Adoption du projet de règlement numéro 12-837 pour modifier le règlement numéro 08-775 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux
  - 5.2 Adoption du règlement numéro 12-838 pour autoriser la fermeture d'une partie du lot 20 1 1, rang 2, canton de Lussier
  - 5.3 Autorisation de signature – renouvellement et amendement - entente à intervenir avec Unimin Canada ltée – droits de passage
  - 5.4 Nomination du comité de travail pour concevoir un plan de communications 2012-2015
  - 5.5 Avis de motion concernant l'amendement de certains articles du règlement d'emprunt numéro 11-832 pour le dragage de l'étang 3 et de la Baie Charette
  - 5.6 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 91-351 concernant l'étalage extérieur temporaire
  - 5.7 Autorisation de signature – cession par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune
  - 5.8 Création du comité de suivi de la Politique familiale
  - 5.9 Appui au Vélo Club San Donato dans le cadre de la Cyclosportive Saint-Donat le Nordet
  - 5.10 Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour le prolongement de la rue Désormeaux jusqu'à la rue Saint-Donat
  - 5.11 Avis de motion pour modifier le règlement 98-513 sur la régie interne des sessions du conseil de la Municipalité de Saint-Donat
6. Urbanisme et Environnement
  - 6.1. Demandes de dérogations mineures
    - 6.1.1 au 518, chemin Ouareau Nord
    - 6.1.2 pour la création de 5 terrains au chemin Régimbald
  - 6.2 Demande de nomination à la Commission de toponymie – Les Cascades Archambault
  - 6.3 Avis de motion concernant l'utilisation de l'eau potable
  - 6.4 Avis de motion pour abroger le règlement 88-303 pour contrôler l'arrosage des pelouses sur le parcours de l'aqueduc municipal
  - 6.5 Avis de motion concernant l'amendement du règlement 10-803 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes

- 6.6 Avis de motion concernant l'amendement du règlement 07-749 sur la gestion des installations septiques
- 6.7 Adoption de la Charte des matières recyclables de la collecte sélective de Recyc-Québec
- 7. Loisirs sportifs et culturels
  - 7.1 Complétion de la programmation culturelle estivale 2012
  - 7.2 Autorisation de signature pour une demande d'assistance financière au Mouvement national des Québécoises et Québécois - Fête nationale 2012
  - 7.3 Vente et offre de boissons énergisantes dans les installations municipales
- 8. Travaux public et Parcs & Bâtiments
  - 8.1 Achat d'un rouleau compacteur
- 9. Divers
  - 9.1 Achat de billets pour un souper gastronomique au profit de la Fondation pour la réussite scolaire des élèves de la Commission scolaire des Laurentides
  - 9.2 Demande des Femmes actives pour une activité de financement le 16 juin 2012
- 10. Période d'information
  - 10.1 Correspondance diverse
- 11. Période de questions
- 12. Fermeture de la séance

## 1. Ouverture de la séance

Le maire Richard Bénard procède à l'ouverture de la séance.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

- 12-03-61** Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté en modifiant le point **5.10** *Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pourvoyant à des travaux de réfection et de construction d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de bordures, trottoirs et de chaussée sur l'avenue du Lac et le chemin Hector-Bilodeau entre le chemin de la Marguerite et l'avenue du Lac ainsi que le prolongement de la rue Désormeaux entre l'avenue du Lac et la rue Saint-Donat, et en ajoutant les points **9.3** *Demande de subvention par le Club de patinage artistique de Saint-Donat* et **10.2** *Suivi de l'installation de bornes-fontaines sèches sur le territoire de la Municipalité.**

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2012

- 12-03-62** Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2012 soit et est adopté tel que déposé.

### 4.1 Fonds d'administration

- 12-03-63** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés : chèques numéros 20120257 à 20120490 pour un montant total de 1 009 021,11 \$, au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier  
Sophie Charpentier

### 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

- 12-03-64** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter le dépôt par le secrétaire-trésorier et directeur général de l'état du fonds de parcs et terrains de jeux. Au 29 février 2012, le fonds s'élève à la somme 9 618,81 \$.

#### 4.3 Fonds de règlement

**12-03-65** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés :

- chèque n° 2012003 – *Asphalte Desjardins*, au montant de 1 273,00 \$

Attribué au fonds de règlement 08-773 « Pavage rue Bellevue » et daté du 23 février 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2012004 – *Équipement Laurentien*, au montant de 295 838,72 \$

Attribué au fonds de règlement 11-828 « Niveleuse » et daté du 23 février 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2012005 – *Asphalte Desjardins*, au montant de 379 426,77 \$

Attribué au fonds de règlement 11-819 « 10 km » et daté du 12 mars 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussignée, Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut sont protégées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier  
Sophie Charpentier

#### 4.4 Fonds de roulement

**12-03-66** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement :

- chèque n° 2012004 – *Atelier d'usinage St-Donat*, au montant de 590,65 \$
- chèque n° 2012005 – *Chezmatik Inc.*, au montant de 68,97 \$
- chèque n° 2012006 – *Duo Design*, au montant de 1 322,21 \$
- chèque n° 2012007 – *Dell Canada inc.*, au montant de 4 752,09 \$
- chèque n° 2012008 – *P.E.S. Canada Inc.*, au montant de 4 874,94 \$

Datés du 12 mars 2012 soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-haut sont protégées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier  
Sophie Charpentier

#### 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 29 février 2012

**12-03-67** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité de Saint-Donat au 29 février 2012 et daté du 29 février 2012.

À ce jour, les dépenses de la Municipalité s'élèvent à 1 407 470,60 \$, ce qui correspond à 11,27 % du budget de l'année en cours et à 12,15 % si nous y additionnons les sommes présentement engagées. Au même moment, en 2011, 1 466 499,65 \$ avaient été dépensés ce qui correspondait à 12,09 % du budget 2011.

#### 4.6 Adoption des prévisions budgétaires 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Donat

**12-03-68** ATTENDU le dépôt du rapport budgétaire pour l'exercice financier en cours ;

ATTENDU qu'il est essentiel pour la Direction de l'habitation sociale de la Société d'habitation du Québec que ce budget soit accepté par la Municipalité ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que le budget proposé pour l'année 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Donat soit et est approuvé au montant de 142 826 \$.

#### 4.7 Ajout à la résolution numéro 12-02-38 – autorisation de signature

**12-03-69** ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 12-02-38 par le conseil municipal lors de la séance régulière du 13 février 2012 ;

ATTENDU qu'il est requis par l'institution financière concernée d'autoriser les signataires pour un tel emprunt ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'ajouter à ladite résolution l'autorisation de signature par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi qu'en son absence, la chef comptable et trésorière, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat, de tout document relatif à cet emprunt temporaire plus amplement décrit au sein de la résolution dûment adoptée le 13 février dernier (résolution numéro 12-02-38).

5.1 Adoption du projet de règlement numéro 12-837 pour modifier le règlement numéro 08-775 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux

**12-03-70**      **PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC MATAWINIE**  
**MUNICIPALITE DE SAINT-DONAT**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 12-837**

*Concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux*

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 13 février 2012 ;

ATTENDU que, selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) le nombre de districts électoraux pour la Municipalité de Saint-Donat doit être au moins de six (6) et d'au plus huit (8) ;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq pour cent (25 %), au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la Municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu qu'est ordonné et statué que la division de la Municipalité soit la suivante.

**Article 1**

Division en districts

Le territoire de la Municipalité de Saint-Donat est, par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités :

District électoral numéro 1 (646 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipalité nord-est et de la ligne séparative des lots 41 et 40 du rang X, cette ligne séparative, la ligne séparative des lots 41 et 40 des rangs IX à V, la ligne séparative des rangs V et IV, la ligne séparative des lots 29 et 28 du rang IV, la rive nord-est de la rivière Ouareau, la rue Allard, le chemin Pied-de-la-Côte (n<sup>os</sup> civiques impairs), la route 125 Nord, le chemin Régimbald, le chemin du Lac-Léon, la ligne séparative des lots 44-1 et 45 du rang III, la ligne séparative des rangs III et II, la limite municipale nord-ouest et nord-est jusqu'au point de départ.

#### District électoral numéro 2 (577 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et sud-est, cette limite, le prolongement de la ligne séparative des blocs L et K, cette ligne, la ligne séparative des blocs M et K, la ligne séparative du bloc M et du rang V, la ligne séparative des rangs IV et V, la ligne séparative des lots 40 et 41 des rangs V à X et la limite municipale nord-est jusqu'au point de départ.

#### District électoral numéro 3 (885 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale sud-est et la ligne séparative des cadastres du canton Lussier et Archambault, cette ligne, la limite nord-ouest du lot 12 du rang 1, la ligne séparative des rangs II et III, la route 329, la rue Principale, la ligne séparative des lots 23 et 24-1 du rang III et son prolongement, la rive nord-est de la rivière Ouareau, la ligne séparative des lots 28 et 29 du rang IV, les lignes séparatives des rangs IV et V, du bloc M et du rang V, des blocs M et K et des blocs L et K, son prolongement et la limite municipale sud-est jusqu'au point de départ.

#### District électoral numéro 4 (829 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-ouest et de la ligne séparative des rangs II et III, cette ligne, la ligne séparative des lots 45 et 44-1 du rang III, le chemin du Lac-Léon, le chemin Régimbald, la route 125 Nord, la rive est du lac Archambault, une ligne perpendiculaire à cette rive jusqu'à l'intersection sud du chemin de la Marguerite et Hector-Bilodeau, ce chemin, la rue St-Michel, la ligne séparative des lots 27-2 et 27-1 du rang II, le chemin Hector-Bilodeau, la route 329, la ligne séparative des rangs II et III, la limite nord-ouest du lot 12 du rang I, la ligne séparative des cadastres des cantons Lussier et Archambault, les limites municipales sud-est, sud-ouest et nord-ouest jusqu'au point de départ.

#### District électoral numéro 5 (794 électeurs)

En partant d'un point situé à l'intersection de la rue Allard et du chemin Pied-de-la-Côte, la rue Allard, la rue Principale, la rue Brisson, la rue St-Michel, le chemin Hector-Bilodeau jusqu'à l'intersection sud du chemin de la Marguerite, une ligne perpendiculaire à la rive est du lac Archambault, cette rive, la route 125 nord, le chemin Pied-de-la-Côte (n<sup>os</sup> civiques pairs), jusqu'au point de départ.

#### District électoral numéro 6 (778 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Allard et la rive nord-est de la Rivière Ouareau, cette rive, le prolongement de la ligne séparative des lots 24-1 et 23 du rang III, cette ligne, la rue Principale, la route 329, le chemin Hector-Bilodeau, la ligne séparative des lots 27-1 et 27-2 du rang II, la rue Brisson, la rue Principale et la rue Allard jusqu'au point de départ.

Le tout en référence aux cadastres des cantons Lussier et Archambault

N.B. : Tous les lots et rangs mentionnés font partie du cadastre du canton Lussier.

Le présent règlement abroge en totalité le règlement numéro 08-775 et les changements prescrits figurent au sein de la carte à titre d'**Annexe A** faisant partie intégrante de celui-ci.

## Article 2

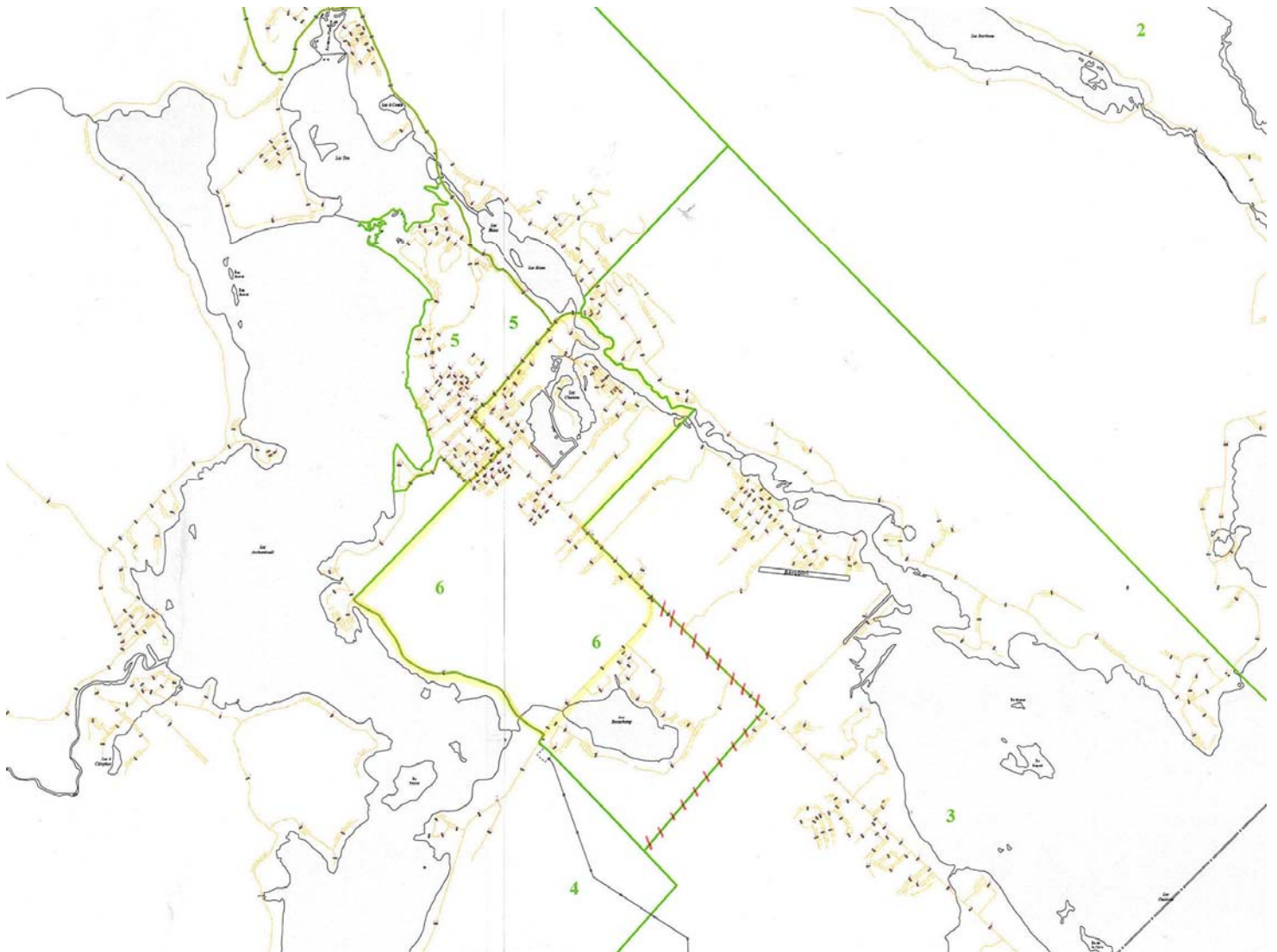
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2).

Adopté à la session du 12 mars 2012.

Signé: Sophie Charpentier  
Sophie Charpentier,  
Secrétaire-trésorière  
et directrice générale adjointe

Signé: Richard Bénard  
Richard Bénard, maire

## ANNEXE A Règlement 12-837





5.2 Adoption du règlement numéro 12-838 pour autoriser la fermeture d'une partie du lot 20-1-1, rang 2, canton de Lussier

12-03-71

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MATAWINIE  
MUNICIPALITE DE SAINT-DONAT**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 12-838**

*Autorisant la fermeture d'une partie du lot 20-1-1, rang 2, canton de Lussier*

ATTENDU la découverte d'une partie du lot 20-1-1, rang 2, canton de Lussier située près de l'intersection des routes 125 et 329 ;

ATTENDU que cette section de chemin n'est plus d'aucune utilité du fait que des travaux de réaménagement de cette intersection ont été effectués par le ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 13 février 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**Article 1**

Le conseil municipal ordonne la fermeture du tronçon de rue public tel que ci-après décrit :

Toute la partie du lot originaire numéro 20-1-1, rang 2, canton de Lussier située près de l'intersection des routes 125 et 329 telle que plus amplement décrite dans la description cadastrale citée ci-dessous ainsi qu'illustrée et colorée en rose au plan joint au présent règlement comme annexe « A ». Ladite annexe fait partie intégrante du présent règlement.

Description cadastrale

Une partie d'un chemin montrée à l'originaire dans le deuxième rang du canton de Lussier, circonscription foncière de Montcalm.

Bornée comme suit : vers le nord-ouest, par une partie du chemin montré à l'originaire comme étant la route 329; mesurant le long de cette limite quarante-deux mètres virgule vingt-huit (42,28 m.), le long d'un arc de cercle de deux cents mètres virgule soixante-douze (200,72 m.) de rayon.

Vers l'est, par le lot 20-2-2; mesurant le long de cette limite quarante-quatre mètres virgule trente-quatre (44,34 m.).

Vers le sud, par une partie du chemin montré à l'originaire, mesurant le long de cette limite neuf mètres virgule trente (9,30 m.).

Rattachement : Le point à rattacher de ladite parcelle est situé au coin sud-est de ladite parcelle (point 20). Il se trouve au coin extrême sud du lot 20-2-2.

Contenant en superficie : cent soixante-trois mètres carrés virgule quatre (163,4 m<sup>2</sup>).

Le tout tel que montré au plan AA20-6571-9801, feuillet no. 1A préparé par François Danis, arpenteur géomètre.

## **Article 2**

Puisqu'aucun propriétaire ne se trouve enclavé suite à la fermeture décrétée ou ne subit en conséquence, un quelconque préjudice et qu'aucun propriétaire foncier n'est ainsi privé de droit substantiel dans l'exercice de leur droit de propriété, aucune indemnité compensatrice ne sera versée.

## **Article 3**

Le présent règlement modifie et remplace tout règlement ou résolution antérieur qui lui serait incompatible.

## **Article 4**

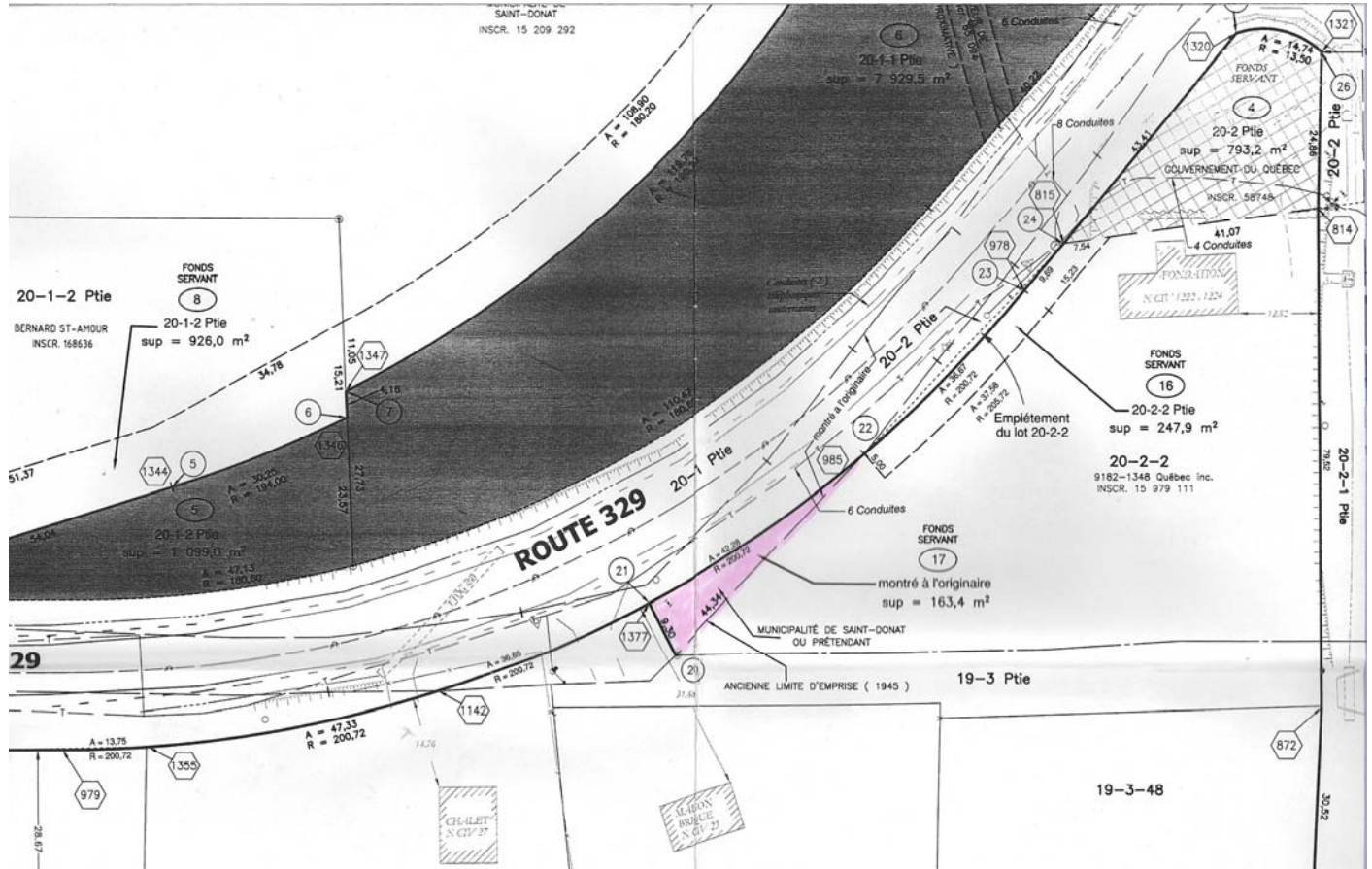
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du conseil du 12 mars 2012.

Signé: Sophie Charpentier  
Sophie Charpentier,  
Secrétaire-trésorière  
et directrice générale adjointe

Signé: Richard Bénard  
Richard Bénard, maire

## ANNEXE A Règlement numéro 12-838



### 5.3 Autorisation de signature – renouvellement et amendement - l'entente à intervenir avec Unimin Canada Itée – droits de passage

**12-03-72**

ATTENDU l'échéance de l'entente en question ;

ATTENDU que certains termes prévus au sein de celle-ci doivent être amendés compte tenu notamment de l'ajout ou la modification de sentiers ;

ATTENDU les discussions tenues entre les parties à cet effet ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, une nouvelle entente à intervenir avec Unimin Canada Itée concernant les droits de passage situés au pourtour de la mine dont cette entreprise est propriétaire sur le territoire de la Municipalité de Saint-Donat.

### 5.4 Nomination du comité de travail pour concevoir un plan de communications 2012-2015

**12-03-73**

ATTENDU la nécessité de produire un plan de communications pour l'ensemble de la Municipalité notamment afin d'accroître le rayonnement de Saint-Donat tout au long de l'année et ainsi éviter la multiplication de publicités similaires ;

ATTENDU l'offre de service du 13 février 2012 adressée par la firme Boomerang Communications spécialisée en cette matière ;

ATTENDU que celle-ci œuvre déjà auprès de plusieurs entreprises donatiennes ;

ATTENDU que l'importance de ce dossier requiert une participation de la communauté représentée par les gens d'affaires ;

ATTENDU que certains acteurs principaux du développement économique de Saint-Donat ont été approchés et ont exprimé le désir de prendre part à ce processus ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de nommer officiellement les personnes suivantes à titre de membres du comité de travail pour la conception d'un plan de communications 2012-2015 pour la Municipalité de Saint-Donat :

- *Sylvie-Anne Marchand, directrice générale – Parc national du Mont-Tremblant*
- *Madeleine Charbonneau, agent marketing*
- *Bernard Béland, commerçant*
- *Guillaume St-Amour, commerçant*
- *Sylvie Villeneuve, agente de liaison – CDE Saint-Donat*
- *Un représentant de la Municipalité de Saint-Donat*

#### 5.5 Avis de motion concernant l'amendement de certains articles du règlement d'emprunt numéro 11-832 pour le dragage de l'étang 3 et de la Baie Charette

Avis de motion est donné par Sylvain Sigouin à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera déposé concernant l'amendement de certains articles du règlement d'emprunt numéro 11-832 pour le dragage de l'étang 3 et de la Baie Charette.

#### 5.6 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 91-351 concernant l'étalage extérieur temporaire

Avis de motion est donné par Luc Drapeau à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera déposé pour modifier le règlement numéro 91-351 concernant l'étalage extérieur temporaire.

#### 5.7 Autorisation de signature – cession par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

**12-03-74**

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 12-01-17 par le conseil municipal lors de la séance régulière du 16 janvier dernier relativement au terrain sur lequel était situé le camp de vacances Kennebec ;

ATTENDU la réception d'une offre de cession à titre gratuit de la part du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en date du 13 février 2012 ;

ATTENDU que ladite cession est sujette à certaines conditions imposées par le MRNF dont le versement d'un montant afin d'acquitter les frais d'arpentage et d'administration nécessaires à ladite transaction ;

ATTENDU les discussions tenues entre les parties à cet effet ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu :

- D'accepter l'offre de cession à titre gratuit du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de la parcelle 2 du lot 45, des lots 46, 47 et 48 et la parcelle 4 du lot 92 du Bloc E de l'arpentage primitif du canton de Lussier correspondant aux lots BLE-45-2, BLE-46, BLE-47, BLE-48 et BLE-92-4 du cadastre du canton de Lussier
- D'autoriser le paiement des coûts associés aux frais d'arpentage et d'administration totalisant 7 673,42 \$
- De mandater la firme Raymond & Sigouin, notaires afin de préparer les documents nécessaires à la transaction et dont les frais inhérents seront assumés par la Municipalité
- D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte notarié en question
- D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, le document nécessaire à l'ouverture officielle de ce dossier par le ministère

#### 5.8 Création du comité de suivi de la Politique familiale

**12-03-75**

ATTENDU le lancement de cette politique au cours de la saison estivale 2011 ;

ATTENDU que l'importance de celle-ci commande un suivi rigoureux par la Municipalité de même qu'une participation de la communauté ;

ATTENDU que certains citoyens siégeant sur le comité ayant initié cette démarche ont exprimé leur désir de prendre part à ce processus de suivi ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu de nommer officiellement les personnes suivantes à titre de membres du comité de suivi de la Politique familiale de la Municipalité de Saint-Donat :

- *Luc Drapeau, Municipalité de Saint-Donat*
- *Johanne Roy, CPE la Chenille*
- *Diane Piotte, écoles de Saint-Donat et milieu communautaire jeunesse*
- *Anne Fortier, CLSC-GMF Saint-Donat*
- *Micheline Vallières, milieu communautaire aîné*
- *Alexandre Moreau, Sûreté du Québec*

5.9 Appui au Vélo Club San Donato dans le cadre de la Cycloportive Saint-Donat le Nordet

**12-03-76** ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 12-01-28 octroyant une aide financière et technique dans le cadre de cet événement ;

ATTENDU la correspondance adressée par ce club en date du 28 février dernier ;

ATTENDU que, par le biais de celle-ci, les organisateurs requièrent l'appui de la Municipalité pour les démarches à entreprendre auprès des organismes gouvernementaux dont l'aide sera nécessaire afin d'assurer le déroulement sécuritaire de cette cycloportive ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'appuyer, de façon officielle, la Cycloportive Saint-Donat le Nordet mise sur pied par le Vélo Club San Donato qui se tiendra en juin prochain. La Municipalité est, par le fait même, en faveur de la fermeture de rue prévue dans le cadre de cet événement.

5.10 Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pourvoyant à des travaux de réfection et de construction d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de bordures, trottoirs et de chaussée sur l'avenue du Lac et le chemin Hector-Bilodeau entre le chemin de la Marguerite et l'avenue du Lac ainsi que le prolongement de la rue Désormeaux entre l'avenue du Lac et la rue Saint-Donat

Avis de motion est donné par Sylvain Sigouin à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté concernant un emprunt pourvoyant à des travaux de réfection et de construction d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de bordures, trottoirs et de chaussée sur l'avenue du Lac et le chemin Hector-Bilodeau entre le chemin de la Marguerite et l'avenue du Lac ainsi que le prolongement de la rue Désormeaux entre l'avenue du Lac et la rue Saint-Donat.

5.11 Avis de motion pour modifier le règlement 98-513 sur la régie interne des sessions du conseil de la Municipalité de Saint-Donat

Avis de motion est donné par Carole St-Georges à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour modifier le règlement 98-513 sur la régie interne des sessions du conseil de la Municipalité de Saint-Donat.

6.1.1 Demande de dérogation mineure : au 518, chemin Ouareau Nord

**12-03-77**

ATTENDU la demande de dérogation mineure no 2012-0001, présentée par madame Monique Danis et monsieur François Hamelin, pour leur propriété située au 518 chemin Ouareau Nord, étant constituée du lot 8, rang D, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 5329-16-5828, à l'effet de régulariser la localisation d'une galerie attenante au bâtiment principal, laquelle est située à 14,18 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux de la rivière Blanche, alors que la dimension minimale de toute marge adjacente à un lac et à un cours d'eau est fixée à quinze mètres (15 m), aux termes de l'article 5.2.2 du règlement sur le zonage no 91-351 actuellement en vigueur ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure vise une disposition du règlement sur le zonage no 91-351 pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU que l'application du règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux aux requérants ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 16 février 2012 ;

ATTENDU que la demande a été affichée le 28 février 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'accorder la demande de dérogation mineure no 2012-0001, présentée par madame Monique Danis et monsieur François Hamelin, pour leur propriété située au 518 chemin Ouareau Nord, étant constituée du lot 8, rang D, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 5329-16-5828, afin de régulariser la localisation d'une galerie attenante au bâtiment principal, laquelle est située à 14,18 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux de la rivière Blanche. Le tout tel que présenté sur un plan de localisation préparé par monsieur Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 27 janvier 2012 et portant le no 20371 de ses minutes.

6.1.2 Demande de dérogation mineure : au pour la création de 5 terrains au chemin Régimbald

**12-03-78**

ATTENDU la demande de dérogation mineure no 2012-0003, présentée par Gestion Yves Lavoie inc. pour sa propriété située au chemin Régimbald, étant constituée d'une partie du lot 35-2-2, rang 1, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4731-01-5070, à l'effet de permettre la création de cinq lots dont la largeur en front serait de 34,87 mètres, alors que la largeur minimale requise, mesurée sur la ligne avant est fixée à cinquante mètres (50 m) pour un lot non desservi, aux termes de l'article 6.1.2.3 du règlement de lotissement no 91-352 actuellement en vigueur ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure vise une disposition du règlement de lotissement no 91-352 pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU que le requérant a déjà présenté une demande de dérogation mineure pour un projet de lotissement relatif à l'immeuble concerné, le tout dans le cadre de la demande de dérogation mineure no 2011-0011, (voir résolution du comité consultatif d'urbanisme no 11-03-022 et résolution no 11-04-113 du conseil municipal) et qu'il souhaite modifier ledit projet ;

ATTENDU le nouveau plan projet de lotissement déposé le 10 février 2012, préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 7 février 2012 et portant le no 736 de ses minutes, par lequel le requérant demande un terrain supplémentaire que dans le précédent projet ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure vise une disposition du règlement de lotissement no 91-352 pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU que l'application du règlement de lotissement no 91-352 créerait un préjudice sérieux au requérant, à savoir qu'il ne pourrait procéder à la création des lots projetés ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 16 février 2012 ;

ATTENDU que la demande a été affichée le 28 février 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'accorder la demande de dérogation mineure no 2012-0003, présentée par Gestion Yves Lavoie inc. pour sa propriété située au chemin Régimbald, étant constituée d'une partie du lot 35-2-2, rang 1, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4731-01-5070, à l'effet de permettre la création de 5 lots dont la largeur en front serait de 34,87 mètres. Le tout tel que présenté sur un plan projet de lotissement préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 7 février 2012 et portant le no 736 de ses minutes.

#### 6.2 Demande de nomination à la Commission de toponymie – Les Cascades Archambault

**12-03-79** ATTENDU le projet de développement résidentiel présenté monsieur Jean-Pierre Carignan, plus précisément nommé « Les Cascades Archambault » ;



ATTENDU une récente demande de permis de subdivisions sur un tronçon de rue actuellement projeté ;

ATTENDU que des numéros civiques devront éventuellement être attribués ;

ATTENDU que le requérant souhaite nommer le chemin principal « chemin des Cascades » et que ce nom existe déjà sur le territoire de Saint-Donat ;

ATTENDU les propositions internes dans la thématique de l'eau pour ce projet de développement ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'assurer un repérage rapide et efficace des propriétés situées sur son territoire, principalement pour les services d'urgences ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

À CES FAITS, il est PROPOSE PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu de déposer une demande à la Commission de toponymie à l'effet de nommer les deux chemins proposés, chemin de la Chute (pour le chemin joignant la route 329) et Impasse de l'Eau-Vive (pour chemin joignant le chemin de la Chute proposé).

#### 6.3 Avis de motion concernant l'utilisation de l'eau potable

Avis de motion est donné par Luc Drapeau à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera déposé concernant l'utilisation de l'eau potable.

#### 6.4 Avis de motion pour abroger le règlement 88-303 pour contrôler l'arrosage des pelouses sur le parcours de l'aqueduc municipal

Avis de motion est donné par Joé Deslauriers à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera déposé pour abroger le règlement 88-303 pour contrôler l'arrosage des pelouses sur le parcours de l'aqueduc municipal.

#### 6.5 Avis de motion concernant l'amendement du règlement 10-803 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes

Avis de motion est donné par Sylvain Sigouin à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera déposé concernant l'amendement du règlement 10-803 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes.

#### 6.6 Avis de motion concernant l'amendement du règlement 07-749 sur la gestion des installations septiques

Avis de motion est donné par Luc Drapeau à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera déposé concernant l'amendement du règlement 07-749 sur la gestion des installations septiques.

### 6.7 Adoption de la Charte des matières recyclables de la collecte sélective

**12-03-80** ATTENDU que la Municipalité effectue depuis 1998 la collecte et la récupération des matières recyclables sur son territoire ;

ATTENDU que bien que le taux de récupération à Saint-Donat soit très bon, la Municipalité souhaite continuer d'encourager ses citoyens à poursuivre et augmenter leur participation à la collecte à 3 voies ;

ATTENDU que RECYC-QUÉBEC a récemment élaboré la Charte des matières recyclables de la collecte sélective visant à uniformiser, à l'échelle du Québec, les matières recyclables communes acceptées dans la collecte sélective et simplifier la tâche aux citoyens québécois en uniformisant les matières minimalement acceptées dans le bac de récupération ;

ATTENDU que le centre de tri où sont collectées et recyclées les matières recyclables issues de la récupération des bacs bleus de Saint-Donat récupère déjà toutes les matières incluses dans la Charte ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'adopter la Charte des matières recyclables de la collecte sélective, de l'inclure au prochain contrat de collecte des matières résiduelles et enfin d'en diffuser son contenu à la population avec les moyens de communication dont la Municipalité dispose.

### 7.1 Complétion de la programmation culturelle estivale 2012

**12-03-81** ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 12-02-52 lors de la séance régulière du conseil municipal le 13 février dernier ;

ATTENDU qu'un spectacle demeurerait à confirmer pour la date du 18 août 2012 ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif en loisirs culturels concernant la complétion de la programmation culturelle estivale 2012 ;

ATTENDU le rapport de la directrice des Loisirs sportifs et culturels daté du 29 février 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'accepter la recommandation du Comité consultatif en loisirs culturels telle que déposée par la directrice des Loisirs sportifs et culturels dans son rapport, soit le groupe Alfa Rococo.

Est par la même occasion autorisé le paiement du cachet de ce spectacle, tel que stipulé au contrat. Le maire Richard Bérnard et madame Sophie Charpentier sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat le contrat avec les artistes qui présenteront ce spectacle à la place de l'Église le 18 août 2012.

7.2 Autorisation de signature pour une demande d'assistance financière au Mouvement national des Québécoises et Québécois - Fête nationale 2012

**12-03-82** ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat organisera des activités pour souligner la Fête nationale qui se tiendra le 23 juin prochain ;

À CE FAIT, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'autoriser la directrice du des Loisirs sportifs et culturels, madame Sophie Charpentier, à formuler, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2012.

7.3 Vente et offre de boissons énergisantes dans les installations municipales

**12-03-83** ATTENDU que la Municipalité est soucieuse de la santé et du développement des saines habitudes de vie chez ses citoyens ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite offrir un environnement favorable pour le développement et le maintien de saines habitudes alimentaires dans ses lieux ainsi que lors de ses activités ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite favoriser et faciliter, dans ses installations et sur le territoire, l'accès à des aliments de haute valeur nutritive en accord avec la vision gouvernementale de la saine alimentation ;

ATTENDU que plusieurs installations municipales, notamment le centre civique Paul-Mathieu et le parc des Pionniers, sont principalement fréquentés par les enfants et les adolescents ;

ATTENDU que la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, notamment chez les enfants et les adolescents ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite se mobiliser contre l'offre de boissons énergisantes dans ses installations ;

ATTENDU que le comité local Québec en forme se mobilise en regard des saines habitudes de vie, notamment la saine alimentation ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que la Municipalité s'engage à offrir dans ses installations et lors de ses événements, des meilleurs choix en fait d'alimentation et à favoriser les aliments à haute valeur nutritive. Il est également proposé d'interdire la vente et l'offre des boissons énergisantes dans les installations municipales.

8.1 Achat d'un rouleau compacteur

**12-03-84** ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un rouleau compacteur destiné au Service des travaux publics ;

ATTENDU l'ouverture de soumissions, le 20 février 2012 à 10 h ;

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par le directeur des Travaux publics dans son rapport daté du 20 février 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de procéder à l'achat d'un rouleau compacteur auprès de l'entreprise Location Yves Miron pour un montant de 18 970,86 \$, incluant les taxes, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres.

9.1 Achat de billets pour un souper gastronomique au profit de la Fondation pour la réussite scolaire des élèves de la Commission scolaire des Laurentides

**12-03-85**

ATTENDU l'invitation à un souper gastronomique au profit de la Fondation pour la réussite scolaire des élèves de la Commission scolaire des Laurentides qui se tiendra le 26 mai prochain ;

ATTENDU que les fonds recueillis serviront à donner un coup de pouce aux projets d'école ciblant la persévérance et aux familles dont la situation financière est précaire ;

ATTENDU que les établissements scolaires situés sur notre territoire font partie de la Commission scolaire des Laurentides ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ Luc Drapeau et unanimement résolu de procéder à l'achat de deux (2) billets au montant de 100 \$ chacun afin d'assister à ce souper gastronomique au profit de la Fondation pour la réussite scolaire des élèves de la Commission scolaire des Laurentides qui se tiendra le 26 mai prochain et d'y déléguer messieurs Paul Laurent et Sylvain Sigouin, conseillers municipaux, dans le but de permettre le remboursement de leurs frais de déplacement ainsi que de tout autre frais inhérent à cette participation.

9.2 Demande des Femmes actives pour une activité de financement le 16 juin 2012

**12-03-86**

ATTENDU la demande des Femmes actives de Saint-Donat concernant la mise sur pied d'une pièce de théâtre qui sera présentée le samedi 16 juin prochain dans la salle communautaire Jules-St-Georges ;

ATTENDU que ce regroupement de femmes procède à l'organisation de telles activités afin de venir en aide aux femmes et enfants démunis résidant sur notre territoire ;

ATTENDU l'attribution, par la Municipalité, d'une aide financière de ce genre dans le passé ;

ATTENDU le rapport de la directrice des Loisirs sportifs et culturels en date du 2 mars 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu de soutenir les Femmes actives de Saint-Donat pour leur activité de financement prévue le 16 juin 2012 dans la salle Jules-St-Georges selon les critères suivants :

- Livraison et installation d'une scène 16 x 24 (18 pouces de haut)
- Livraison et installation de rideaux et des pôles
- Montage et démontage des rideaux
- Livraison et installation d'un système de son
- Livraison et installation d'un système d'éclairage
- Installation des panneaux dans les fenêtres pour boucher la lumière
- Montage et démontage de la salle (150 chaises)
- Démontage et retour du matériel
- Ouverture et fermeture de salle par le concierge

En plus de ces besoins techniques, l'organisme bénéficiera de la collaboration de la Municipalité pour la publicité et la vente des billets au Bureau d'information touristique.

### 9.3 Demande de subvention par le Club de patinage artistique de Saint-Donat

**12-03-87**

ATTENDU les demandes de subventions des différents organismes ;

ATTENDU l'adoption de la résolution 12-02-55 par le conseil municipal lors de la séance régulière du 13 février dernier ;

ATTENDU que certaines demandes demeuraient à être analysées par le conseil municipal ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'octroyer un montant de 1 000 \$ au Club de patinage artistique de Saint-Donat afin de les soutenir pour l'organisation d'une fête soulignant la terminaison de leur saison à la fin mars prochain.

## **10. Période d'information**

10.1 Correspondance diverse

10.2 Suivi de l'installation de bornes-fontaines sèches sur le territoire de la Municipalité

## **11. Période de questions**

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Correction à l'article concernant l'indexation de la rémunération des élus municipaux
- Économie sur certaines assurances habitation – installation de bornes fontaines sèches sur le territoire de la Municipalité
- Camp Kennebec – explications et intentions de la Municipalité quant à la renaturalisation du site

## 12. Fermeture de la séance

**12-03-88** Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que la présente séance soit et est levée. Il est alors 20 h 25.

---

Sophie Charpentier  
Secrétaire-trésorière et  
directrice générale adjointe

---

Richard Bénard  
Maire